Gières

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 MARS 2016

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20160307-DEL012-16-DE
Date de télétransmission : 14/03/2016
Date de réception préfecture : 14/03/2016

DELIBERATION N°DEL012-16

L'an deux mille seize, le 7 mars à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire le 1er mars 2016 s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :
Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, A. DUSSERRE, S. DUBOIS, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :
M. BAH Rahim (Pouvoir à C. TISON, en date du 4 mars 2016)
Mme BREUILLE Michèle (Pouvoir à J. PAVAN en date du 7 mars 2016)
Mme GOYVANNIER Véronique (Pouvoir à C. ROULAND en date du 6 mars 2016)
M. LEBRUN Benoît (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS, en date du 7 mars 2016)
M. PERRIER Yves (Pouvoir à P. VERRI, en date du 3 mars 2016)

Absents excusés :
Mme Nadège AMBREGNI

M. YANN BOUCLIER A ÉTÉ ÉLU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

OBJET : Accompagnement de la commune par l'association Brin d'grelinette dans le cadre du projet collectif de jardin partagé.

Rapporteur : Jacques FABBRO

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

La ville de Gières a souhaité proposer aux habitants de la commune le projet d'un jardin partagé de type familial.

Après avoir visité de nombreux jardins dans l'agglomération et vérifié la faisabilité sur la zone pressentie, le terrain de 1300 m² disponible pour un tel projet se trouve dans une zone verte en cours de réaménagement. L'ensemble constitue une zone de corridor écologique qui ne sera pas constructible et les possibilités de cabanes jardins seront également limitées. Le terrain se situe à proximité du quartier du Japin.

L'objectif de la municipalité est donc de répondre avant tout à des enjeux sociaux, économiques et de santé publique.
La commune initie le projet. La gestion du jardin incombera aux habitants. Durant l'été 2015, un questionnaire a été soumis aux personnes désireuses de s 'investir dans ce projet. Une cinquantaine d'habitants a manifesté la volonté de participer à l'élaboration et à la construction de ces jardins.

Afin de se faire accompagner dans ce projet collectif, la Ville a souhaité s'entourer du savoir-faire et des compétences dans ce domaine de l'association Brin d'grelinette à deux niveaux :

- accompagner les élus et techniciens garants des objectifs de bon déroulement de la démarche,
- accompagner également les jardiniers pour transmettre les bases d'une culture écologique et d'un mode de culture démocratique.

Cinq ateliers de co-construction avec les habitants sont prévus.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'autoriser la commune à se faire accompagner dans ce projet collectif par l'association Brin d'grelinette pour un coût de 5 000 €,
- de dire que ces crédits seront inscrits au budget 2016.

Conclusions :
la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 7 mars 2016.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble - 2 place de Verdun - dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et de sa réception par le représentant de l'État.